

Ouverture des discussions sur le "métier" :

Pour Force Ouvrière le statut national est une protection nécessaire. L'absence de réponse sur les rythmes scolaires hypothèque l'ensemble des discussions. Le Ministre doit répondre aux personnels

La FNEC FP-FO a participé à la réunion de lancement des groupes de travail organisée par le ministre Vincent Peillon le 18 novembre.

Le ministre y a confirmé que la mise en œuvre effective des priorités de la refondation de l'école impliquait de redéfinir les métiers de l'éducation. Selon la méthode qu'il a présentée, les discussions devraient partir de la réalité du métier pour aboutir à une reconnaissance des missions.

Il a cité la réforme des rythmes scolaires comme une réforme qui concerne le métier et s'agissant des professeurs du secondaire il a indiqué qu'il serait heureux si on est capable de modifier les décrets de 50. Selon lui la discussion devrait être sans tabou.

La FNEC FP-Force Ouvrière a souligné que dans la discussion qui est proposée -que l'entrée soit effectuée par les missions ou par le statut-, à la fin ce qui sera préconisé sera de toute façon la modification du statut des personnels !

S'il y a des attentes chez les personnels, c'est parce que les revendications sont nombreuses, mais que s'agissant du statut national il y a surtout une inquiétude.

Pour les personnels le statut est avant tout une protection, un cadre qui fixe les droits et obligations, que ce soit le statut de la fonction publique de l'Etat ou les statuts particuliers des différents corps, identiques sur tout le territoire national.

Si le ministre est resté prudent sur l'utilisation du terme acte II de la refondation à propos des modifications statutaires au cours de la réunion, il n'en reste pas moins que la loi votée et ses premières déclinaisons réglementaires font la part belle à la territorialisation de l'école, ce qui met en question le maintien des garanties nationales.

La FNEC FP-FO a indiqué qu'elle serait particulièrement vigilante sur le maintien de toutes les garanties statutaires nationales existantes.

La FNEC FP-FO a insisté, pour que, notamment suite à la grève massive du 14 novembre dernier dans le premier degré et chez les personnels des communes, appelée par la FNEC FP-FO, la FSPS-FO, la CGT Educ'action, la FSP-CGT, SUD et la FAEN, et une trentaine de sections départementales du SNUIPP-FSU, une réponse soit apportée par le ministre à leur demande, que la réforme soit suspendue. Le ministre a renvoyé à la réunion du comité national de suivi et a indiqué qu'il ferait un bilan, mais pas sous la pression.

Le ministre doit mesurer que cette absence de réponse positive sur la revendication la plus urgente des personnels, constitue une lourde hypothèque sur l'ensemble des discussions.

La FNEC FP-Force Ouvrière a confirmé qu'elle participerait à tous les groupes de travail mis en place. Elle informera les personnels au fur et à mesure du déroulement des discussions.

Montreuil, le 19 novembre 2013

